

Les formes d'autorisation

Quel permis de séjour ?	Pour qui est-il valable ?	Un exemple	Combien de temps ce permis est-il valable ?
Permis L Autorisation de séjour de courte durée	La personne veut vivre en Suisse pour une durée déterminée (moins d'1 an).	Elle vient d'Italie avec un contrat de travail en Suisse de 6 mois.	<ul style="list-style-type: none">• Le permis est valable pour la durée déterminée.• Le permis peut être prolongé.
Permis B Autorisation de séjour	La personne veut vivre en Suisse pour une longue durée (1 an ou plus) pour une raison précise (par exemple pour le travail, la formation, ou le regroupement familial).	Elle vient du Portugal avec un contrat de travail en Suisse de 3 ans.	<ul style="list-style-type: none">• Pour les personnes qui viennent de l'UE/AELE : le permis est valable 5 ans.• Pour les personnes qui viennent d'autres Etats : le permis est valable 1 an.• Le permis peut être prolongé.
Permis C Autorisation d'établissement	<ul style="list-style-type: none">• La personne veut s'installer en Suisse pour de nombreuses années.• Pour demander le permis C, elle doit habiter en Suisse depuis 5 ou 10 ans au minimum.	Elle est française. Elle travaille et vit en Suisse depuis 5 ans.	Le permis est valable pour une durée de 5 ans, il peut être prolongé.
Permis G Autorisation frontalière	La personne veut travailler en Suisse mais continuer d'habiter dans un Etat de l'UE/AELE.	Elle vit en France et travaille en Suisse.	<ul style="list-style-type: none">• Si la personne a un contrat de travail pour 1 an au minimum, le permis est valable 5 ans.• Le permis peut être prolongé.